

Bataille des consignes Amazon (La)

Titre(s) : Bataille des consignes Amazon (La) [[périodique]]

Ensemble : Alternatives économiques 466

Editeur, producteur : 01/01/26

Description matérielle : pp.88-89

ISSN : 0247-3739

Note sur la description matérielle : 2

Résumé ou extrait : En 2025, les casiers automatisés (lockers) d'Amazon sont largement utilisés en France pour la récupération de colis. Le 16 octobre, Amazon France annonce que ses clients peuvent bénéficier d'une remise de 5 % sur le prix de vente des livres neufs expédiés dans plus de 3 000 points de retrait éligibles, situés dans des commerces vendant des livres. Cette annonce provoque la colère du Syndicat de la librairie française (SLF), du Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC, incluant Cultura) et de la Fnac, qui dénoncent un contournement de la loi sur le prix unique du livre et une politique de dumping. La loi Lang de 1981 impose que l'éditeur fixe le prix de chaque livre neuf, permettant de maintenir un réseau de 3 700 librairies indépendantes en France. Une remise de 5 % est autorisée, mais depuis 2014, la loi précise que cette remise ne s'applique pas si le livre est expédié à l'acheteur sans retrait dans un commerce de vente au détail de livres. De plus, la loi impose des frais de livraison pour les livres neufs vendus en ligne. En 2014, Amazon contourne cette obligation en facturant des frais de port de seulement 1 centime par commande. Pour y remédier, la loi Darcos de 2021 impose, depuis octobre 2023, des frais de livraison d'au moins 3 euros pour toute livraison à domicile de livres neufs d'un montant inférieur à 35 euros. Une exception à la loi Darcos permet de ne pas appliquer ces frais pour les livres retirés dans un commerce de vente au détail de livres, afin d'encourager le click and collect en librairie. Selon les représentants des libraires, cette mesure a permis aux commerces physiques de livres de gagner plus de trois points de part de marché en un an, avec un effet encore plus marqué pour les petites librairies indépendantes. à partir de novembre 2024, Amazon exploite cette exception en identifiant environ 3 000 points de retrait dans des commerces vendant des livres, souvent des grandes surfaces ou des magasins spécialisés, et en intégrant certains de ces points à son réseau de casiers automatisés. Les clients retirant leurs commandes dans ces points ne paient pas de frais de livraison et bénéficient du rabais de 5 %. Amazon affirme que 70 % de ces points de retrait sont en zone rurale, mais refuse de fournir une carte précise. Selon une enquête menée dans la Creuse et le Loiret par le médiateur du livre, plus de 80 % des points de retrait gratuits d'Amazon se trouvent en réalité à proximité immédiate d'une librairie, d'une maison de la presse ou d'une grande surface culturelle. Le médiateur du livre, saisi par la ministre de la Culture, rend en février 2025 un avis nuancé : juridiquement, la gratuité des points de retrait semble conforme à la loi à condition que le retrait s'effectue auprès d'un commerce vendant effectivement des livres, avec un échange humain. Les livres récupérés dans un casier automatisé, même situé dans une grande surface vendant des livres, ne devraient pas bénéficier de la gratuité des frais de port ni de la remise de 5 %, car il ne s'agit que d'un point de livraison en libre-service, et non d'un point de vente de

livres. Malgré cela, Amazon continue d'appliquer ces conditions avantageuses pour les livres retirés dans ses lockers et conteste cette interprétation devant la Cour de justice de l'Union européenne. à Tonnerre, dans l'Yonne (4 300 habitants), la libraire Camilla Patruno exprime sa colère face à la pratique systématique de la remise par Amazon, soulignant que ses clients, souvent attentifs à leurs dépenses, ne peuvent bénéficier de telles réductions en librairie indépendante. Les représentants des libraires, du SDLC et de la Fnac estiment qu'Amazon crée une distorsion de concurrence entre les différents réseaux de distribution de livres, en cumulant la remise de 5 % et la gratuité du port via les casiers automatisés.

Sujet - Collectivité : Amazon

Sujet - Nom commun : Commerce électronique

Livraison de marchandises

Livres -- Prix